

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 13 Septembre 2019, sous la présidence de M. BERRAT Gilles, Maire.

### A L'ORDRE DU JOUR :

#### **Assainissement collectif du bourg : Choix du maître d'œuvre :**

Suite à la consultation lancée en 2018 pour la mission de maîtrise d'œuvre, relative à la réalisation du système d'assainissement collectif du bourg, le Conseil Municipal décide de retenir le bureau d'étude IMPACT CONSEIL, uniquement pour la tranche ferme de la mission de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 7 166,66 € HT, autorise le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental, pour une demande de subvention, concernant cette tranche de travaux.

#### **Cession parcelle de terrain :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente des parcelles A n°797 et A n°795 d'une superficie totale de 1501 m<sup>2</sup>, à M. Kévin MARC et Mme Marine CHABRY, au prix de 5 € le m<sup>2</sup> fixé par délibération du 13/12/2017, les honoraires de bornage établis par le Géomètre-Expert s'élevant à 400 € TTC, seront pris en charge par les acquéreurs.

#### **Adhésions au SDE 03 :**

Le SDE ayant approuvé les demandes d'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy par délibération du comité syndical du 11/07/2019, au titre de la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de ces 3 villes à compter du 01/01/2020.

#### **Renouvellement convention urbanisme ATDA :**

La convention entre la commune et l'Agence Technique Départementale de l'Allier, pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols ayant pris effet au 01/01/2017 et jusqu'au 01/01/2020, le Conseil Municipal sollicite son renouvellement pour 3 années supplémentaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **Admission en non-valeurs :**

La Trésorerie de Lapalisse n'ayant pu recouvrer un certain nombre de titres de recettes, relatifs au paiement de la cantine scolaire, d'un montant total de 270,59 € au titre des exercices 2010, 2015 et 2016, le Conseil Municipal décide de leur admission en non-valeur.

#### **Matériel cantine scolaire :**

Le robot multifonction devant être remplacé, plusieurs devis seront demandés.

#### **Motion de soutien en faveur du maintien du réseau de trésorerie dans le département :**

La DGFIP ayant engagé une démarche de réorganisation de l'ensemble de son réseau territorial, se traduisant pour la commune, par la fermeture de la trésorerie de **Lapalisse** à laquelle elle est rattachée, plus qu'un seul service de Publicité Foncière au lieu de 4 dans le département, un seul service des Impôts des Entreprises au lieu de 3 et 1 seule trésorerie hospitalière avec une antenne à Bellerive-sur-Allier, Le Conseil Municipal déclare son opposition à ce projet, demande au Gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité, et que les trésoreries et les Services des Impôts soient maintenus, pérennisés et renforcés afin d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions.